



## PROCÉDURE DE NOMINATION POUR FINS DE REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE DE L'ÉTS

---

Adoption	Résolutions
2012-11-12	CD-670 <sup>e</sup>

Modifications	Résolutions

Abrogation	Résolutions

---

Cette procédure poursuit les objectifs suivants :

1. Distinguer les différents types de représentation que les dirigeants et les autres membres du personnel de l'ÉTS peuvent être appelés à assumer au sein d'organismes externes;
2. Établir un processus susceptible d'assurer une représentation institutionnelle qui soit complète et conforme aux intérêts et à la mission de l'ÉTS;
3. Faciliter la compilation et le repérage d'informations sur les mandats de représentation institutionnels de l'ÉTS (identité du représentant, organisme siège, fonction, durée du mandat).

### Article 1

Pour les fins de la présente procédure, la représentation institutionnelle de l'ÉTS est définie en fonction des trois types suivants :

- a) Représentation universitaire d'office : elle vise les mandats à l'un ou l'autre des instances, des comités ou des sous-comités de la CRÉPUQ et de l'UQ;
- b) Représentation institutionnelle officiellement identifiée à l'ÉTS : elle vise les mandats pour lesquels l'ÉTS est nommément mentionnée dans les règles de l'organisme externe;
- c) Représentation institutionnelle officiellement sollicitée de l'ÉTS: elle vise toutes les autres situations où un organisme externe sollicite officiellement une représentation de l'ÉTS.

### Article 2

Dans tous les cas de représentation mentionnés à l'article 1, il appartient au directeur général de procéder à la nomination du représentant de l'ÉTS. Le directeur général procède à la nomination suivant la démarche qu'il juge appropriée.

### Article 3

Le directeur général informe le conseil d'administration de l'ÉTS, à chaque séance de cette instance, des nominations auxquelles il a procédé.

#### Article 4

Le secrétaire général est responsable de tenir un registre à jour des mandats de représentation en cours et d'informer les intéressés des échéances à venir.